

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juin 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/06/01

Date de la convocation	19 /06/2023
	<u>Votes : 23</u>
Présents : 16	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et trois et le vingt-six juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra,

Etaient Absents : MM. ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme DAVIT Hélène à Mr LAMBERT Marcel
- Mme GAVINET Isabelle à Mme RICARD Christine
- Mme LABORDA Véronique à Mme AMMARI Hanane
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laëtitia à Mme LAMBERT Véronique
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Actualisation de la tarification des salles municipales -Règlementation

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 15 octobre 2020 et 13 décembre 2021 relatives à la tarification et à la réglementation des salles municipales.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230626-2023-06-01-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser la tarification des salles municipales et par conséquent modifier les règlements relatifs à la location des salles municipales listées ci-après.

En effet, pour la location de ces salles, la convention signée par l'organisateur sera enregistrée par la municipalité et entraînera l'émission d'un avis de sommes à payer. A réception de cet avis, l'organisateur s'engage à s'acquitter du paiement de cette somme directement auprès du Centre des Finances Publiques.

Locations aux particuliers paulhanais :

Salle des Fêtes

Configurations disponibles à la location et tarifications par jour d'utilisation :

- Hall d'accueil + cuisine : anniversaires, fiançailles, repas de famille, communions, baptêmes des administrés paulhanais : **109 personnes maximum**
Tarification : 300€ pour 1 jour / 450€ le week-end Caution : 1000€

- Salle du bas + cuisine : mariages, baptêmes, communions, fiançailles, anniversaires des administrés paulhanais : **300 personnes maximum**
Tarification : 650€ pour 1 jour / 950€ le week-end Caution : 2000€

La location de la Salle des Fêtes est strictement réservée aux administrés Paulhanais sur présentation d'un justificatif de domicile.

Salle des Jeunes

Résidents de Paulhan :

- Anniversaires, repas de famille
Location : 150,00 € Caution : 500,00 €

La location de la Salle des Jeunes est strictement réservée aux administrés Paulhanais sur présentation d'un justificatif de domicile.

Locations aux associations paulhanais, administrations et collectifs :

Les règlements des salles municipales listés ci-après et qui concernent une mise à disposition gratuite de locaux municipaux demeurent inchangés et applicables.

Salle Brassens

Réservée aux associations paulhanaises, administrations, collectifs pour leurs réunions, assemblées générales, expositions, conférences, ateliers.

Prêt : gratuit Caution : 300,00 €

Espace Louis Sert

Réservé aux associations paulhanaises, administrations, collectifs pour leurs réunions, assemblées générales, expositions, conférences, ateliers.

Prêt : gratuit

Caution : 300,00 €

Salle des Fêtes

Chaque année civile, la municipalité offre la première utilisation à l'organisateur d'une manifestation. La « première utilisation » s'entend comme l'organisation d'une manifestation sur une journée.

Configurations disponibles en fonction du type d'utilisation :

- salle du bas + hall accueil + cuisine pour repas, animations (300 personnes maximum)
- salle du haut + hall accueil + cuisine pour repas, animations (296 personnes maximum)
- salle complète pour lotos et manifestations (705 personnes maxi)

Tarifications en fonction de la configuration et par jour d'utilisation :

- 150€ (salle du bas + hall d'accueil + cuisine pour repas, animations)
- 150€ (salle du haut + hall d'accueil + cuisine pour repas, animations)
- 200€ (salle complète pour manifestations)

Forfait fluides (eau, électricité, gaz) et entretien applicable dès le 1^{er} jour d'utilisation : 50€

Caution : 1000€

	Forfait fluide et entretien	Tarification en fonction de la configuration	TOTAL
1^{er} jour utilisation	50 €	offert	50€
2^{ème} jour utilisation et les suivants	50 €	150 € (salle du bas ou salle du haut)	200 €
		200 € (salle complète)	250 €

Cette tarification s'applique pour tous types de manifestations publiques y compris les lotos. A noter que pour les lotos hors période (de mai à décembre), la salle sera installée et rangée par l'utilisateur.

Salle des Jeunes

Associations Paulhanaises, administrations, collectifs :

pour leurs réunions, assemblées générales, expositions, conférences, ateliers.

Prêt : gratuit

Caution : 300,00 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230626-2023-06-01-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

La réglementation des salles doit être appliquée pour toute manifestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la tarification énumérée ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023 ;
- Décide de mandater Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour accomplir les démarches administratives relatives au règlement du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :